

DEVRI[®]NOL F

HERBICIDE RÉSIDUAIRE SÉLECTIF DES JEUNES PLANTATIONS



H E R B I C I D E

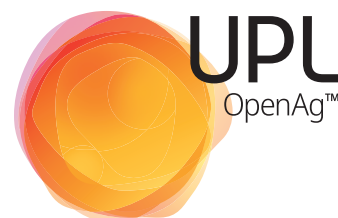
**LE MAILLON
FORT DE
VOTRE
STRATÉGIE
DÉSHÉBAGE**

- Agit sur toutes les adventices en cours de germination
- Remarquable innocuité sur vignes et vergers
- Utilisation en pépinière et sur jeunes plantations
- Déshébage précoce
- Longue persistance d'action

UPL France - Tour Voltaire - 2ème étage - 1 place des Degrés - 92800 PUTEAUX
Tél. : 01 46 35 92 00 - e-mail : contact.uplfrance@upl-ltd.com

En savoir plus sur :

www.upl-ltd.com/fr



Devrinol® F agit sur les adventices au moment de leur germination. C'est un herbicide de pré-levée stricte. En présence de mauvaises herbes au moment de l'application, il sera alors indispensable de l'associer à un herbicide à action de post levée.

- La napropamide (substance active de Devrinol® F) est sujette à une photo-dégradation par les ultra violets, plus ou moins rapide selon l'ensoleillement. Il est donc préférable de la mettre à l'abri en la positionnant très rapidement dans la couche superficielle du sol (horizon 2 à 5 cm), là où les graines d'adventices vont germer.
- Devrinol® F est parfaitement sélectif de la vigne y compris sur de jeunes vignes (dès la plantation) ou sur plants en pépinières.
- Pour optimiser l'efficacité de Devrinol® F il est fortement recommandé de désherber sur un sol humide, ou mieux encore, d'appliquer le Devrinol® F juste avant une période pluvieuse annoncée, l'idéal étant au moins 8 à 10 mm de pluie, dans les 48 heures après l'application.

USAGES DU DEVRINOL® F :

USAGES	USAGES / CIBLES	DOSE MAXIMALE D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLI/AN (INTERVALLE JOURS)	STADE D'APPLICATION BBCH	DÉLAI AVANT RÉCOLTE	ZONE NON TRAITÉE AQUATIQUE (MÈTRES)	ZONE NON TRAITÉE PLANTES NON CIBLES (MÈTRES)
Fruits à noyau - cultures installées : Abricotier, Pêcher, Prunier, Nectarinier	Desherbage	9 L/Ha	1	jusqu'au stade BBCH 59 entre janvier et mai	F ⁽¹⁾ (BBCH 59)	20 (dont DVP ⁽²⁾ 20m)	5
Fruits à noyau - pépinières, jeunes plantations : Abricotier, Pêcher, Prunier, Nectarinier	Desherbage	9 L/Ha	1	jusqu'au stade BBCH 59 entre janvier et mai	Non applicable	20 (dont DVP ⁽²⁾ 20m)	5
Fruits à pépins - cultures installées : Pommier, Poirier, Cognassier, Nashi	Desherbage	9 L/Ha	1	jusqu'au stade BBCH 59 entre janvier et mai	F ⁽¹⁾ (BBCH 59)	20 (dont DVP ⁽²⁾ 20m)	5
Fruits à pépins - pépinières, jeunes plantations : Pommier, Poirier, Cognassier, Nashi	Desherbage	9 L/Ha	1	jusqu'au stade BBCH 59 entre janvier et mai	Non applicable	20 (dont DVP ⁽²⁾ 20m)	5
PPAMC non alimentaires	Desherbage	2,5 L/Ha	1	entre les stades BBCH 00 et BBCH 09	Non applicable	20 (dont DVP ⁽²⁾ 20m)	5
PPAMC alimentaires	Desherbage	1,8 L/Ha	1	entre les stades BBCH 00 et BBCH 09	F ⁽¹⁾ (BBCH 09)	20 (dont DVP ⁽²⁾ 20m)	5
Vigne - Cultures installées : Vignes-mères	Desherbage	9 L/Ha	1	entre les stades BBCH 00 et BBCH 09	Non applicable	20 (dont DVP ⁽²⁾ 20m)	5
Vigne - Cultures installées : Raisin de table	Desherbage	9 L/Ha	1	entre les stades BBCH 00 et BBCH 09 Application sur le rang uniquement entre février et mai	F ⁽¹⁾ (BBCH 09)	5	5
Vigne - Pépinières, Jeunes plantations	Desherbage	9 L/Ha	1	jusqu'au stade BBCH 59 Application sur le rang uniquement entre février et mai	Non applicable	5	5
Vigne - Pépinières, Jeunes plantations	Desherbage	9 L/Ha	1	jusqu'au stade BBCH 59 entre février et mai	Non applicable	20 (dont DVP ⁽²⁾ 20m)	5

(1) Délai avant récolte (DAR) en jour : non fixé. Respecter le stade d'application selon la culture. ⁽¹⁾ : BBCH 09 : débournement ; BBCH 59 avant floraison.

(2) DVP : Dispositif Végétalisé Permanent



UPL France est titulaire de l'agrément phytosanitaire N°9200008 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Homologation : N° 2070133. Détenteur d'AMM : UPL Europe Ltd - Composition : 450 g/l de napropamide - Formulation : Suspension concentrée (SC) - Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

ATTENTION. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.